

Conservation des gamètes de truites arc-en-ciel et fario en conditions in vitro et post mortem



Une expérimentation a été conduite dans le but de tester la durée de survie des gamètes laissés dans le corps de géniteurs morts stockés à 4° C. Un témoin est constitué d'une part par des gamètes fraîchement prélevés et d'autre part par des gamètes prélevés avant sacrifice des géniteurs et conservés in vitro à 4° C. Le pouvoir fécondant du sperme laissé dans le canal déférent de mâles morts ne se maintient que quelques heures et diminue dès la 6ème heure post mortem, et cela dans les deux espèces testées. Par contre, le sperme provenant des mêmes mâles et conservé in vitro conserve son pouvoir fécondant pendant une durée de 60 à 120 h chez la truite Arc-en-ciel et 14 j. chez la truite Fario. Le sperme fraîchement prélevé sur des mâles vivants conserve un pouvoir fécondant élevé pendant toute la durée de l'expérience. La fécondabilité des ovules ne se maintient que 3 à 6 h chez la truite Arc-en-ciel et 12 h chez la truite Fario. Les ovules témoin in vitro ne se conservent que quelques heures chez la truite Arc-en-ciel et au moins 72 h chez la truite Fario. La conservation en condition post mortem est donc plus défavorable à la survie des gamètes que la conservation in vitro.

Auteurs du document : J. MARCEL, R. BILLARD, D. MATEI

Obtenir le document : EDP Sciences

Thème (issu du Text Mining) : FAUNE

Date : 2008-09-01

Format : text/xml

Source : <https://doi.org/10.1051/kmae:1982014>

Langue : Français

Télécharger les documents : <https://www.kmae-journal.org/10.1051/kmae:1982014/pdf>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/conservation-des-gametes-de-truites-arc-en-ciel-et-fario-en-conditions-in-vitro-et-post-mortem0>

Evaluer cette notice: